



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-183

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

- R24-2022-03-24-00013 - ARRETE^{??}Actant le changement de nom et d'adresse de la Mutualité Française Centre-Val de Loire, gérant les accueils de jour Relais Cajou (site principal à BALLAN-MIRE, sites secondaires à Tours et Chambray-les-Tours) en VYV3 Centre-Val de Loire - 20-22 rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS CEDEX 2^{??} (3 pages) Page 3
- R24-2022-03-24-00014 - ARRETE^{??}Actant le changement de nom et d'adresse de la Mutualité Française Centre-Val de Loire, gérant l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) DE BEAUNE à BALLAN-MIRE, en VYV3 Centre-Val de Loire - 20-22 rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS CEDEX 2, d'une capacité totale de 116 places^{??} (3 pages) Page 7
- R24-2022-06-17-00002 - ARRETE^{??}Portant modification de la zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) ASSAD-HAD TOURS géré par l'ASSAD-HAD de TOURS^{??} (4 pages) Page 11
- R24-2022-06-17-00003 - ARRETE^{??}Portant modification de la zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ADMR La Santé Chez Soi de Tours géré par l'association locale ADMR La Santé Chez Soi de Tours^{??} (4 pages) Page 16
- R24-2022-04-12-00004 - ARRETE^{??}Portant renouvellement de l'autorisation du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour personnes âgées, sis 111 avenue Gabrielle d'Estrée, 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE, géré par l'EHPAD « La Bourdaisière », sise à la même adresse, d'une capacité de 60 places (3 pages) Page 21

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-03-24-00013

ARRETE

Actant le changement de nom et d'adresse de la Mutualité Française Centre-Val de Loire, gérant les accueils de jour Relais Cajou (site principal à BALLAN-MIRE, sites secondaires à Tours et Chambray-les-Tours) en VYV3 Centre-Val de Loire - 20-22 rue de la Milletière- CS 40027-37075 TOURS CEDEX 2

DEPARTEMENT DE LA TOURAINE

DIRECTION DES SOLIDARITES

AGENCE REGIONALE DE SANTE

CENTRE VAL DE LOIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'INDRE-ET-LOIRE

ARRETE

Actant le changement de nom et d'adresse de la Mutualité Française Centre-Val de Loire, gérant les accueils de jour Relais Cajou (site principal à BALLAN-MIRE, sites secondaires à Tours et Chambray-les-Tours) en VYV³ Centre-Val de Loire - 20-22 rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS CEDEX 2

Le Président du Conseil Départemental,
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2021-DG-DS-0003 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 30 juin 2021 portant délégations de signature ;

VU l'arrêté du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil départemental ;

VU l'arrêté conjoint Préfecture/CD en date du 22 juillet 2008 autorisant la création d'un centre d'accueil de jour autonome de 28 places et d'extension de 7 places dans le cadre du dispositif « itinérant » mis en place par la structure ;

VU le courrier de VYV³ Centre-Val de Loire en date du 6 octobre 2021 sollicitant le changement de nom et d'adresse de la structure Mutualité Française Centre-Val de Loire en VYV³ Centre-Val de Loire, à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

CONSIDERANT QUE ces changements ne modifient pas la prise en charge des personnes par l'accueil de jour à BALLAN-MIRE et ses sites secondaires à TOURS et CHAMBRAY-LES-TOURS ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : Il est acté le changement de nom et d'adresse de la Mutualité Française Centre-Val de Loire gérant les accueils de jour à BALLAN-MIRE, TOURS et CHAMBRAY-LES-TOURS, en VYV³ Centre-Val de Loire - 20-22 rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS CEDEX 2, à compter du 1^{er} juillet 2021.

La capacité totale de la structure reste fixée à 35 places.

ARTICLE 2 : la capacité totale de l'établissement reste fixée à 35 places réparties comme suit :

6 places à Ballan-Miré

10 places à Tours

12 places à Chambray-les-Tours

7 places d'accueil de jour « itinérant »

ARTICLE 3 : Le renouvellement de cette autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

ARTICLE 5 : Ces établissements sont répertoriés dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : VYV³ Centre Val de Loire

N° FINESS : 37 010 093 5

Adresse complète : 20-22 rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS CEDEX 2

Code statut juridique : 47 – Société mutualiste

Entité Etablissement : RELAIS CAJOU ACCUEIL DE JOUR BALLAN (site principal)

N° FINESS : 37 000 313 9

Adresse : 15 rue du Commerce, 37510 BALLAN-MIRE

Code catégorie établissement : 207 (Centre accueil de jour pour personnes âgées)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 25 (ARS/PCD CAJ PA nHAS hébergement libre)

Triplet(s) attaché(s) à cet établissement :

Code discipline : 657 (Accueil temporaire pour Personnes Agées)

Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)

Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

Capacité autorisée : 13 places

Entité Etablissement : RELAIS CAJOU ACCUEIL DE JOUR TOURS NORD (site secondaire)

N° FINESS : 37 000 304 8

Adresse : 46 rue de Tourcoing, 37100 TOURS

Code catégorie établissement : 207 (Centre accueil de jour pour personnes âgées)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 25 (ARS/PCD CAJ PA nHAS hébergement libre)

Triplet(s) attaché(s) à cet établissement :

Code discipline : 657 (Accueil temporaire pour Personnes Agées)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 10 places

Entité Etablissement : RELAIS CAJOU ACCUEIL DE JOUR CHAMBRAY-LES-TOURS (site secondaire)

N° FINESS : 37 000 389 9
Adresse : 18 rue Claude Chappe, 37170 CHAMBRAY-LES-TOURS
Code catégorie établissement : 207 (Centre accueil de jour pour personnes âgées)
Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 25 (ARS/PCD CAJ PA nHAS hébergement libre)

Triplet(s) attaché(s) à cet établissement :

Code discipline : 657 (Accueil temporaire pour Personnes Agées)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 12 places

Code discipline : 963 (Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants - PFR)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 040 (Aidants / aidés Personnes âgées)

Code discipline : 963 (Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants - PFR)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de jour)
Code clientèle : 041 (Aidants / aidés Maladies chroniques invalidantes)

ARTICLE 6 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Indre et Loire, et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS

soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie. 45057 ORLEANS

soit via l'application informatique « Télécours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé du Centre, la Directrice Départementale d'Indre-et-Loire, la Directrice générale adjointe des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire, au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 24 mars 2022

Le Directeur général
De l'Agence régionale de santé
Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT

Le Président
du Conseil Départemental
D'Indre et Loire
Signé : Jean-Gérard PAUMIER

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-03-24-00014

ARRETE

Actant le changement de nom et d'adresse de la Mutualité Française Centre-Val de Loire, gérant l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) DE BEAUNE à BALLAN-MIRE, en VYV3 Centre-Val de Loire - 20-22 rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS CEDEX 2, d'une capacité totale de 116 places

DEPARTEMENT DE LA TOURAINE
DIRECTION DES SOLIDARITES

AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE VAL DE LOIRE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'INDRE-ET-LOIRE

ARRETE

Actant le changement de nom et d'adresse de la Mutualité Française Centre-Val de Loire, gérant l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) DE BEAUNE à BALLAN-MIRE, en VYV³ Centre-Val de Loire - 20-22 rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS CEDEX 2, d'une capacité totale de 116 places

Le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2021-DG-DS-0003 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 30 juin 2021 portant délégations de signature ;

VU l'arrêté du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à Jean-Gérard PAUMIER, Président du Conseil départemental ;

VU l'arrêté conjoint ARS/CD en date du 2 juillet 2018 portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD de BEAUNE à BALLAN-MIRE, géré par la MUTUALITE FRANCAISE CENTRE VAL DE LOIRE à TOURS, d'une capacité totale de 116 places ;

VU le courrier de VYV³ Centre-Val de Loire en date du 6 octobre 2021 sollicitant le changement de nom et d'adresse de la structure Mutualité Française Centre-Val de Loire en VYV³ Centre-Val de Loire, à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

CONSIDERANT la régularisation lors du Conseil d'Administration du 11 mars 2019 du transfert d'autorisation du CCAS de la ville de Ballan-Miré au profit de la MFCVL.

CONSIDERANT QUE ces changements ne modifient pas la prise en charge des personnes par l'EHPAD de BEAUNE à BALLAN-MIRE ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} : Il est acté le changement de nom et d'adresse de la Mutualité Française Centre-Val de Loire gérant l'EHPAD de BEAUNE à BALLAN-MIRE, en VYV³ Centre-Val de Loire - 20-22 rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS CEDEX 2, à compter du 1^{er} juillet 2021.

La capacité totale de la structure reste fixée à 116 places.

ARTICLE 2 : la capacité totale de l'établissement reste fixée à 116 places réparties comme suit :

103 places d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes ;

13 places d'hébergement permanent pour personnes âgées Alzheimer ou maladies apparentées

1 Pôle d'activités et de soins adaptés (PASA)

ARTICLE 3 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Le renouvellement de cette autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 4 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance des autorités compétentes selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.

ARTICLE 5 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : VYV³ Centre Val de Loire

N° FINESS : 37 010 093 5

Adresse complète : 20-22 rue de la Milletière- CS 40027- 37075 TOURS CEDEX 2

Code statut juridique : 47 – Société mutualiste

Entité Etablissement : EHPAD DE BEAUNE

N° FINESS : 370104713

Adresse : 15 RUE DU COMMERCE, 37510 BALLAN-MIRE

Code catégorie établissement : 500 (EHPAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 45 (ARS TP HAS nPUI)

Triplet(s) attaché(s) à cet établissement :

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)

Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)

Code clientèle : 711 (Personnes Agées dépendantes)

Capacité autorisée : 103 places dont 103 habilitées à l'aide sociale

Code discipline : 924 (Accueil pour Personnes Agées)
Code activité / fonctionnement : 11 (Hébergement Complet Internat)
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 13 places dont 13 habilités à l'aide sociale

Code discipline : 961 (Pôles d'activité et de soins adaptés)
Code activité / fonctionnement : 21 (Accueil de Jour)
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)

ARTICLE 6 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté eut faire l'objet : soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Indre et Loire, et de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie. 45057 ORLEANS soit via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services du Département, le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé du Centre, la Directrice Départementale d'Indre-et-Loire, la Directrice générale adjointe des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs du département d'Indre-et-Loire, au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 24 mars 2022

Le Directeur général
De L'Agence Régionale de santé
Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT

Le Président du Conseil
Départemental
D'Indre et Loire,
Signé : Jean-Gérard PAUMIER

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-06-17-00002

ARRETE

Portant modification de la zone d'intervention
du Service de Soins Infirmiers A Domicile
(SSIAD) ASSAD-HAD TOURS géré par
I ASSAD-HAD de TOURS

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant modification de la zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) ASSAD-HAD TOURS géré par l'ASSAD-HAD de TOURS

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2021-DG-DS-0003 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 30 juin 2021 portant délégations de signature ;

VU l'arrêté n° 2019-DMS-PA/PH37-0002 du 1^{er} mars 2019 portant modification de la zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) ASSAD-HAD TOURS géré par l'ASSAD-HAD de TOURS ;

VU les demandes des SSIAD ASSAD-HAD de Tours et de l'ADMR La Santé chez Soi, gestionnaire d'un SSIAD intervenant également sur la ville de Tours, adressées par mail à l'ARS Centre-Val de Loire en date des 9 et 18 mars 2022 sollicitant la clarification de la zone d'intervention de Tours ;

VU le temps d'échanges conjoint du 28 mars 2022 entre les deux gestionnaires concernés et l'ARS Centre-Val de Loire visant à formaliser le découpage de la ville de Tours ;

CONSIDERANT QUE la demande répond aux besoins du territoire ;

CONSIDERANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article 314-4 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La zone d'intervention du SSIAD ASSAD-HAD TOURS (SITE PRINCIPAL), géré par l'ASSAD-HAD de TOURS est modifiée comme suit concernant la commune de Tours et est délimitée par :

au nord, la Loire

à l'est la rue Nationale (numéros pairs et impairs), la place Jean Jaurès(numéro pairs et impairs) jusqu'à l'intersection avec la rue Victor Hugo

à l'ouest la rue Saint François (partie sur la commune de La Riche)

au sud, la rue Victor Hugo (pairs et impairs)

La capacité totale du SSIAD reste fixée à 201 places réparties comme suit :

SSIAD ASSAD-HAD TOURS (site principal)

75 places pour la prise en charge de personnes âgées,

15 places de soins d'accompagnement et de réhabilitation pour la prise en charge de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées,

15 places pour la prise en charge de personnes handicapées.

SSIAD ASSAD-HAD CHINON (Annexe)

52 places pour la prise en charge de personnes âgées,

2 places pour la prise en charge de personnes handicapées.

SSIAD ASSAD-HAD BOURGUEIL (Annexe)

40 places pour la prise en charge de personnes âgées,

2 places pour la prise en charge de personnes handicapées.

Les zones d'intervention sont indiquées en annexes 1, 2 et 3.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Le renouvellement de cette autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente.

ARTICLE 4 : Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la manière suivante :

Entité juridique : ASSAD-HAD

N° FINESS : 37 000 163 8

Adresse : 25 rue Michel Colombe, BP 72974, 37029 TOURS CEDEX 1

Code statut juridique : 60 (Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique)

Entité Etablissement : SSIAD ASSAD-HAD TOURS (site principal)

N° FINESS : 37 010 026 5

Adresse : 25 rue Michel Colombe, BP 72974, 37029 TOURS CEDEX 1

Code catégorie établissement : 354 (SSIAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM – SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 700 (Personnes âgées)
Capacité autorisée : 75 places

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 010 (Tous types de déficiences personnes handicapées)
Capacité autorisée : 15 places

Code discipline : 357 (Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 15 places

Entité établissement : SSIAD ASSAD-HAD CHINON (Annexe)

N° FINESS : 37 010 052 1

Adresse : Bâtiment 1018, Route de Tours, 37500 SAINT-BENOIT-LA-FORET

Code catégorie établissement / 354 (SSIAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM – SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 700 (Personnes âgées)
Capacité autorisée : 52 places

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 010 (Tous types de déficience personnes handicapées)
Capacité autorisée : 2 places

Entité établissement : SSIAD ASSAD-HAD BOURGUEIL (Annexe)

N° FINESS : 37 000 985 4

Adresse : 1 rue des Pêcheurs, 37140 CHOUZE SUR LOIRE

Code catégorie établissement / 354 (SSIAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM – SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 700 (Personnes âgées)
Capacité autorisée : 40 places

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 010 (Tous types de déficience personnes handicapées)
Capacité autorisée : 2 places

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 01,

soit via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la Directrice Départementale d'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 17 juin 2022
Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-06-17-00003

ARRETE

Portant modification de la zone d'intervention
du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
ADMR La Santé Chez Soi de Tours géré par
l'association locale ADMR La Santé Chez Soi de
Tours

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE VAL DE LOIRE**

ARRETE

Portant modification de la zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) ADMR La Santé Chez Soi de Tours géré par l'association locale ADMR La Santé Chez Soi de Tours

Le Directeur General de l'Agence Regionale de Sante,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2021-DG-DS-0003 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 30 juin 2021 portant délégations de signature ;

VU l'arrêté d'autorisation du 27 décembre 1982 portant création par l'Association La santé chez soi d'un SSIAD pour personnes âgées dans la commune de Tours (centre ville) et les communes de La Riche, Berthenay et Saint Genouph ;

VU l'arrêté du n° 2019-DMS-PA/PH37-0107 du 12 mai 2020 portant création d'une annexe à ARTANNES-SUR-INDRE et modification de la répartition des places du SSIAD ADMR La Santé Chez Soi de Tours géré par l'association locale ADMR La Santé Chez Soi de Tours ;

VU les demandes des SSIAD ADMR La Santé Chez Soi de Tours et de l'ASSAD HAD, gestionnaire d'un SSIAD intervenant également sur la ville de Tours, adressées par mail à l'ARS Centre-Val de Loire en date des 9 et 18 mars 2022 sollicitant la clarification de la zone d'intervention de Tours ;

VU le temps d'échanges conjoint du 28 mars 2022 entre les deux gestionnaires concernés et l'ARS Centre-Val de Loire visant à formaliser le découpage de la ville de Tours ;

CONSIDERANT QUE la demande répond aux besoins du territoire ;

CONSIDERANT QUE le projet présente un coût de financement en année pleine qui est compatible avec le montant des dotations mentionnées à l'article 314-4 du code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La zone d'intervention du SSIAD ADMR La Santé Chez Soi de Tours (site principal), géré par l'association ADMR La Santé Chez Soi de Tours est modifiée comme suit concernant la commune de Tours et est délimitée par :

la Loire

la rue Nationale (rue exclue du périmètre), la place Jean Jaurès côté ouest jusqu'à l'intersection avec la rue Victor Hugo

la rue Victor Hugo exclue du périmètre

la Rue Saint François (partie sur la commune de Tours)

l'autoroute A10 à l'Est

la limite sud de la commune de TOURS en limitrophe des communes de Joué les Tours, Saint Avertin et Saint Pierre des corps

La capacité totale du SSIAD reste fixée à 385 places réparties comme suit :

349 places pour la prise en charge de personnes âgées,

15 places de soins d'accompagnement et de réhabilitation pour la prise en charge de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées,

21 places pour la prise en charge de personnes handicapées.

Les zones d'intervention sont indiquées en annexes 1, 2 et 3.

ARTICLE 2 : L'autorisation globale a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Le renouvellement de cette autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente.

ARTICLE 4 : Ces services sont répertoriés dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la manière suivante :

Entité juridique : Association locale ADMR La Santé Chez Soi

N° FINESS : 37 000 137 2

Adresse : 303 rue Giraudeau, 37000 TOURS

Code statut juridique : 60 (Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique)

Entité Etablissement : SSIAD ADMR La Santé chez Soi - TOURS (site principal)

N° FINESS : 37 010 024 0

Adresse : 303 rue Giraudeau, 37000 TOURS

Code catégorie établissement : 354 (SSIAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM – SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (Personnes âgées)

Capacité autorisée : 130 places

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 010 (Tous types de déficiences personnes handicapées)
Capacité autorisée : 21 places
Code discipline : 357 (Activité soins d'accompagnement et de réhabilitation)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 436 (Personnes Alzheimer ou maladies apparentées)
Capacité autorisée : 15 places

Entité Etablissement : SSIAD Annexe d'ATHEE SUR CHER

N° FINESS : 37 010 447 3
Adresse : 1 bis rue des Cèdres, 37270 ATHEE SUR CHER
Code catégorie établissement : 354 (SSIAD)
Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM – SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 700 (Personnes âgées)
Capacité autorisée : 37 places

Entité Etablissement : SSIAD Annexe d'AZAY LE RIDEAU

N° FINESS : 37 001 315 3
Adresse : 33 rue Pineau, 37190 AZAY LE RIDEAU
Code catégorie établissement : 354 (SSIAD)
Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM – SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 700 (Personnes âgées)
Capacité autorisée : 39 places

Entité Etablissement : SSIAD Annexe de LANGEAIS

N° FINESS : 37 001 316 1
Adresse : 22 rue Descartes, 37130 LANGEAIS
Code catégorie établissement : 354 (SSIAD)
Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM – SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 700 (Personnes âgées)
Capacité autorisée : 39 places

Entité Etablissement : SSIAD Annexe de RICHELIEU

N° FINESS : 37 000 206 5
Adresse : 38 rue Henri Proust, 37120 RICHELIEU
Code catégorie établissement : 354 (SSIAD)
Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM – SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)
Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)
Code clientèle : 700 (Personnes âgées)
Capacité autorisée : 38 places

Entité Etablissement : SSIAD Annexe de VEIGNE

N° FINESS : 37 001 314 6

Adresse : 20 bis rue Principale, 37250 VEIGNE

Code catégorie établissement : 354 (SSIAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM – SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (Personnes âgées)

Capacité autorisée : 29 places

Entité Etablissement : SSIAD Annexe d'ARTANNES SUR INDRE

N° FINESS : 37 001 448 2

Adresse : 2 rue de l'Eglise, 37260 ARTANNES SUR INDRE

Code catégorie établissement : 354 (SSIAD)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM – SSIAD)

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (Personnes âgées)

Capacité autorisée : 37 places

ARTICLE 5 : Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
- soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS CEDEX 01,
- soit via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, la Directrice Départementale d'Indre-et-Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans, le 17 juin 2022
Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire,
Signé : Laurent HABERT

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2022-04-12-00004

ARRETE

Portant renouvellement de l'autorisation du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour personnes âgées, sis 111 avenue Gabrielle d'Estrée, 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE, géré par l'EHPAD « La Bourdaisière », sise à la même adresse, d'une capacité de 60 places

ARRETE

Portant renouvellement de l'autorisation du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour personnes âgées, sis 111 avenue Gabrielle d'Estrée, 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE, géré par l'EHPAD « La Bourdaisière », sise à la même adresse, d'une capacité de 60 places

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE,

VU le Code de justice administrative et notamment l'article R. 312-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé (ARS) ;

VU le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Laurent HABERT en qualité de Directeur Général de l'ARS Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2021-DG-DS-0003 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire en date du 30 juin 2021 portant délégations de signature ;

VU le rapport d'évaluation externe transmis aux autorités compétentes ;

CONSIDERANT l'autorisation initiale du SSIAD de MONTLOUIS-SUR-LOIRE en date du 29 avril 2005 ;

CONSIDERANT que les résultats de l'évaluation externe étaient satisfaisants et justifiaient le renouvellement tacite de l'autorisation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : L'autorisation visée à l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles est renouvelée à l'EHPAD « La Bourdaisière » de MONTLOUIS-SUR-LOIRE pour le SSIAD de MONTLOUIS-SUR-LOIRE.

La capacité totale de la structure est fixée à 60 places.

ARTICLE 2: L'autorisation globale est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 25 avril 2020. Le renouvellement de cette autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même Code.

ARTICLE 3: Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente.

ARTICLE 4: Ce service est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : EHPAD « LA BOURDAISIÈRE » DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

N° FINESS : 37 000 096 0

Adresse : 111 avenue Gabrielle d'Estrée, 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Code statut juridique : 22 (Etablissement Social et Médico-Social Intercommunal)

Entité service : SSIAD DE MONTLOUIS-SUR-LOIRE

N° FINESS : 37 010 352 5

Adresse : 111 avenue Gabrielle d'Estrée, 37270 MONTLOUIS-SUR-LOIRE

Code catégorie service : 354 (S.S.I.A.D.)

Code mode de fixation des tarifs (MFT) : 54 (Tarif AM - SSIAD)

Triplet attaché à ce service :

Code discipline : 358 (Soins infirmiers à Domicile)

Code activité / fonctionnement : 16 (Prestation en milieu ordinaire)

Code clientèle : 700 (Personnes Agées)

Capacité autorisée : 60 places

La zone d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) pour ce triplet est identifiée comme suit :

Canton de Montlouis sur Loire (Larçay, Montlouis-sur-Loire, La Ville aux Dames, Veretz)

Canton de Vouvray (Chançay, Noizay, Reugny, Vernou-sur-Brenne, Vouvray)

ARTICLE 5: Dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, sis 131 Faubourg Bannier -BP 74409 - 45044 ORLEANS

soit d'un recours contentieux qui doit être transmis au tribunal administratif d'Orléans sis 28 rue de la Bretonnerie. 45057 ORLEANS

soit via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 6: Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au gestionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

Fait à Orléans le 12 avril 2022
Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire
Signé : Laurent HABERT